



Maisons-Alfort, le 31 juillet 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

### **de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide OB PROFESSIONNEL**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **OXYGENE BIO SOLUTION** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **OB PROFESSIONNEL**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi LRE n°2008-757 du 1er août 2008 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

#### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Cette demande concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide, OB PROFESSIONNEL.

#### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le nouveau produit OB PROFESSIONNEL est un biocide de types 3 et 4 composé de 42 % m/m de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme liquide.  
Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

Le peroxyde d'hydrogène est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour les types d'usage revendiqués.

Nom ou description générique de la substance active :	peroxyde d'hydrogène
N° CAS :	7722-84-1
Types de produit :	3 et 4

#### **CONSIDERANT**

- Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 10/04/2013, le pétitionnaire n'a pas soumis tous les éléments demandés et que suite à la relance du 02/07/2013, le pétitionnaire a indiqué ne pas être en mesure de soumettre les éléments demandés avant un délai d'un mois minimum.

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20120045, du produit OB PROFESSIONNEL, présentée par la société OXYGENE BIO SOLUTION.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : première demande, peroxyde d'hydrogène, TP3 et 4

**Annexe 1**  
**Liste des usages revendiqués pour le produit OB PROFESSIONNEL**

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
liquide	Peroxyde d'hydrogène	42 % m/m

Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
TP3 - Désinfection des locaux ayant reçu ou hébergé des animaux malades et ceux où sont donnés des soins vétérinaires Trait. bactéricide	-	-	Défavorable
TP3 - Désinfection des véhicules de transport sanitaire d'animaux ou de transport de cadavres d'animaux Trait. bactéricide	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement bactéricide de matériel d'élevage d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement levuricide de matériel d'élevage d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement fongicide de matériel d'élevage d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement virucide de matériel d'élevage d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement bactéricide des logements d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement levuricide des logements d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement fongicide des logements d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement virucide des logements d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement bactéricide de matériel de transport d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement levuricide de matériel de transport d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement fongicide de matériel de transport d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Traitement virucide de matériel de transport d'animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP3 - Désinfection en pédiluve Trait.bactéricide	-	-	Défavorable
TP3 - Désinfection des litières Trait.bactéricide	-	-	Défavorable
TP4 – Désinfection du matériel de traite Trait. bactéricide	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement bactéricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement levuricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts	-	-	Défavorable

TP4 – Traitement fongicide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement virucide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement bactéricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration	-	-	Défavorable
TP4 – traitement levuricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement fongicide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement virucide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement bactéricide de locaux et matériels de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement levuricide de locaux et matériels de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement fongicide de locaux et matériels de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement virucide de locaux et matériels de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement bactéricide de locaux et matériels de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement levuricide de locaux et matériels de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement fongicide de locaux et matériels de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement virucide de locaux et matériels de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable